



MAIRIE DE CHEVENON
3 rue des écoles
58160 CHEVENON
03 86 68 72 75
mairie@chevenon.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

Présents :

Françoise BERNARD, Régine BERNARD-FOUCAULT, Yannick CAIRA, Florian DESROCHES, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Élodie MONTIGNAC, Aurélie MONTIGNAC, Frédérique PALLADINI, Philippe POUZOL, Jean-Luc RAYMOND, Sandrine SORIAUX.

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame Fabienne CANOT donne procuration à Madame Martine GAUCHER, Monsieur Jean-Luc VINCENT donne procuration à Madame Régine BERNARD FOUCAULT

Secrétaire de Séance : Régine BERNARD-FOUCAULT

Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18h35.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 octobre 2021

Abstention : 0 0 Contre : 00 Pour : 15

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 ;
- Compte-rendu de délégations ;
- Engagement des dépenses d'investissement
- Dossiers soumis au vote :
 - Décisions modificatives ;
 - Réhabilitation Mairie : modification du plan de financement ;
 - Adhésion à CNP Assurances et Sofaxis (contrat assurance groupe / risques statutaires) ;
 - Adhésion à Nièvre Ingénierie ;
 - Adhésion au Centre Social de Magny-Cours - Relais Assistants Maternels Parents Enfants ;

- Candidature à l'Appel à Projet pour « la rénovation énergétique des bâtiments publics du SIEEEN » (phase travaux) ;
- Candidature au programme EFFILOGIS pour « la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés » (phase travaux) ;
- Dissolution CCAS – installation d'une commission ;
- Prix eau et assainissement 2022 ;
- Tarifs locations salles des fêtes 2022 ;
- Délégation de compétence à la CCLA pour « création et gestion de maisons de services au public » (Maison France Services).

➤ **Informations :**

- Convention eau potable ;
- Vente du matériel Boulangerie ;
- Dossier PHOTOSOL ;
- Dossier adressage ;
- Rapport du SDIS sur le projet réaménagement de la Mairie ;
- Travaux en cours ;
- Fin de stage Madame ARLANDIS ;
- Courrier suivi budgets antérieurs ;
- Marché de Noël du 19 décembre
- Informations CCLA.

➤ **Questions et informations diverses.**

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- tarifs eau et assainissement au titre de l'année 2022 ;
- exonération factures eau et assainissement de bâtiments publics au titre de l'année 2022;
- tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2021 ;
- création et suppression de poste.

COMPTE- RENDU DE DELEGATIONS

Par délibération du 5 juin 2020 le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

- **Objet :** Maison des Associations – serrures et volets
Entreprise retenue : Alain PERNES - IMPHY
Montant : 1304 € HT – 1564 € TTC
Date de signature : 13/12/2021

PROJET ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L. 1621- du code des collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses investissement 2021 – opération réelle sauf reports et hors chapitre 16 (Emprunts) :

Chapitre 20	24 272 €	x 25% =	6 068 €
Chapitre 21	46 368 €	x 25% =	11 592 €
Chapitre 23	97 553.41 €	x 25% =	24 388 € 35

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider, mandater, dans la limite des crédits ci-dessus.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

DECISION MODIFICATIVE BUDGETCOMMUNE

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le Budget Commune,

RAPPORT POUR INFORMATION

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de la Commune.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de voter la décision modificative comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>Article 6574</u> :	Subvention de fonctionnement	+ 2150 €
<u>Article 65548</u> :	Autre contribution	+ 850 €
<u>Article 6411</u> :	Personnel titulaire	- 800 €
<u>Article 6458</u> :	Cotisation Comité Œuvres Sociales	- 200 €
<u>Article 61521</u> :	Terrains	- 700 €
<u>Article 6227</u> :	Frais d'acte	- 1000 €
<u>Article 60612</u> :	Energie	- 300 €

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

REHABILITATION MAIRIE – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Le 28 juin 2021, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la réhabilitation de la mairie.

Au fil du projet, des éléments nouveaux modifient le plan de financement :

- consultation auprès des entreprises pour un montant prévisionnel de travaux supérieur à l'initial ;
- augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre liée au surcoût des travaux prévisionnels.

Un nouveau plan de financement, intégrant ces éléments, est proposé comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Honoraires maîtrise d'œuvre	38 840 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation thermique des Bâtiments des collectivités territoriales (45 %)	224 520 €
Travaux de réhabilitation – Mairie de Chevenon	454 717 €	Programme EFFILOGIS - travaux(Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés) (25 % des travaux)	120 325 €
<i>Lot 1 – Gros œuvre</i>	<i>119 518 €</i>		
<i>Lot 2 – Couverture Zinguerie</i>	<i>72 707 €</i>		
<i>Lot 3 – Menuiseries Bois</i>	<i>73 236 €</i>		
<i>Lot 4 – Plâtrerie Peinture</i>	<i>87 707 €</i>	AAP SIEEEN (Rénovation Energétique des Bâtiments Publics du SIEEEN – Travaux) (10 % des travaux)	50 000 €
<i>Lot 5 – Carrelage Faïence</i>	<i>19 982 €</i>		
<i>Lot 6 – Sols souples</i>	<i>4 755 €</i>		
<i>Lot 7 - CVPS</i>	<i>47 970 €</i>	Commune de Chevenon (20 %)	98 712 €
<i>Lot 8 - Electricité</i>	<i>28 842 €</i>		
TOTAL	493 557 €	TOTAL	493 557 €

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- l'autoriser à demander les subventions décrites dans le plan de financement prévisionnel modifié ;
- l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

CANDIDATURE AU PROGRAMME EFFILOGIS « RENOVATIONS DE BATIMENTS PUBLICS A BASSE CONSOMMATION D'ENERGIE ET BIOSOURCES » – PHASE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les modalités de Programme EFFILOGIS « Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés » et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à ce Programme dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie pour une aide financière accordée en **phase TRAVAUX**.

Dans le cadre de cette aide, il précise que si la Commune est lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxe du coût des travaux, plafonnée à 300 000 €.

Il est proposé de solliciter la subvention suivante :

Dépenses (HT)		Recettes	
Honoraires maîtrise d'œuvre	38 840 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation thermique des Bâtiments des collectivités territoriales (45 %)	224 520 €
Travaux de réhabilitation – Mairie de Chevenon	454 717 €	Programme EFFILOGIS - travaux (Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés) (25 % des travaux)	120 325 €
<i>Lot 1 – Gros œuvre</i>	<i>119 518 €</i>		
<i>Lot 2 – Couverture</i>	<i>72 707 €</i>		
<i>Zinguerie</i>	<i>73 236 €</i>		
<i>Lot 3 – Menuiseries Bois</i>	<i>87 707 €</i>	AAP SIEEEN (Rénovation Energétique des Bâtiments Publics du SIEEEN – Travaux) (10 % des travaux)	50 000 €
<i>Lot 4 – Plâtrerie Peinture</i>			
<i>Lot 5 – Carrelage Faïence</i>	<i>19 982 €</i>		
<i>Lot 6 – Sols souples</i>	<i>4 755 €</i>		
<i>Lot 7 - CVPS</i>	<i>47 970 €</i>		
<i>Lot 8 - Electricité</i>	<i>28 842 €</i>		
		Commune de Chevenon (20 %)	98 712 €
TOTAL	493 557 €	TOTAL	493 557 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à solliciter une aide au Programme EFFILOGIS « Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés » – PHASE TRAVAUX ;
- de s'engager à respecter à minima l'objectif de performance énergétique exigé par le règlement d'attribution lors de la conception du projet ;
- d'attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement du programme ;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHEVENON A L'APPEL A PROJETS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS DU SIEEEN – PHASE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des Bâtiments Publics du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projet dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie de Chevenon pour une aide financière accordée en **phase TRAVAUX**.

Dans le cadre de cette aide, il précise que si la Commune est désignée lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant au maximum à 35% du montant HT des postes de rénovation énergétique (50% du montant HT sur les postes de travaux utilisant des matériaux biosourcés), et plafonnée à 50 000 € par projet dans le cas d'un bâtiment de type ERP et 25 000 € dans le cas d'un logement.

Il est proposé de solliciter la subvention suivante :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Honoraires maîtrise d'œuvre	38 840 €	DSIL exceptionnelle 2021 – Rénovation thermique des Bâtiments des collectivités territoriales (45 %)	224 520 €
Travaux de réhabilitation – Mairie de Chevenon	454 717 €	Programme EFFILOGIS - travaux (Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés) (25,6 % des travaux)	120 325 €
<i>Lot 1 – Gros œuvre</i>	<i>119 518 €</i>		
<i>Lot 2 – Couverture</i>	<i>72 707 €</i>		
<i>Zinguerie</i>	<i>73 236 €</i>		
<i>Lot 3 – Menuiseries Bois</i>	<i>87 707 €</i>	AAP SIEEEN (Rénovation Energétique des Bâtiments Publics du SIEEEN – Travaux) (12 % des travaux)	50 000 €
<i>Lot 4 – Plâtrerie Peinture</i>			
<i>Lot 5 – Carrelage Faïence</i>	<i>19 982 €</i>		
<i>Lot 6 – Sols souples</i>	<i>4 755 €</i>		
<i>Lot 7 - CVPS</i>	<i>47 970 €</i>		
<i>Lot 8 - Electricité</i>	<i>28 842 €</i>		
		Commune de Chevenon (20 %)	98 712 €
TOTAL	493 557 €	TOTAL	493 557 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à solliciter le SIEEEN dans le cadre de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en phase TRAVAUX ;
- de s'engager à respecter à minima l'objectif de performance énergétique exigé par le règlement d'attribution lors de la conception du projet ;
- d'attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet ;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

ADHESION CNP ASSURANCES ET SOFAXIS (contrat assurance groupe/risques statutaires)

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 mars 2021 il avait donné mandat au centre de gestion de lancer une consultation pour « réalisation d'un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels ».

Le Maire indique que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant et que le marché d'assurance pour les collectivités ayant moins de 30 agents a été attribué à CNP Assurances et Sofaxis (sous-traitant du contrat).

Les éléments de ce nouveau contrat sont les suivants :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Cible : Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL et pour les risques garantis suivants : accidents du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au contrat de groupe CNP Assurances.
- de l'autoriser à signer les conventions en résultant.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

ADHESION NIEVRE INGENIERIE

NIEVRE INGENIERIE est une agence technique départementale qui accompagne les collectivités locales pour assister celles-ci dans la réalisation et le suivi des projets d'assainissement, d'eau potable, de voirie, d'aménagement de l'espace public et instruction des actes d'urbanisme.

Toute collectivité membre peut missionner Nièvre Ingénierie dans ces domaines. Une convention prévoit le champ d'action de la demande et le montant de la prestation demandée.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à adhérer à **NIEVRE INGENIERIE pour un droit d'entrée de 50 €/an pour le pôle aménagement (eau potable – assainissement – voirie et aménagement) ;**
- d'inscrire cette dépense au budget 2022 ;
- **de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

ADHESION AU CENTRE SOCIAL DE MAGNY-COURS / RAMPE

Le 30 novembre 2021 une rencontre a eu lieu à la Mairie avec le CENTRE SOCIAL DE MAGNY-COURS/ ASSISTANTES MATERNELLES / ELUS. Toutes les assistantes maternelles étaient présentes.

L'objet était

- de présenter le Relais Assistante Maternelle Parents Enfants de Magny-Cours « RAMPE » (lieu de professionnalisation, aide administrative, accueil en collectif) ;
- de conventionner avec le Centre Social pour donner un cadre réglementaire aux assistantes maternelles et les accompagner dans leurs missions.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie de Chevenon a conventionné avec le Centre Social d'Imphy sur le « Secteur Enfance et Jeunesse. » en 2021.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour

- l'autoriser à conventionner avec le Centre Social de Magny-Cours dans le cadre du RAMPE ;
- d'inscrire cette dépense au budget 2022 ;
- l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

PRIX EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote

- le prix du m3 d'eau à 1€33
- le prix du m3 d'eau usée à 1€98

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

EXONERATION FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS ANNEE 2022

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les bâtiments communaux de la facturation des services de l'eau et de l'assainissement.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

TARIFS LOCATIONS SALLES DES FETES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Compte-tenu des difficultés rencontrées lors des locations aux habitants de Chevenon (usage abusif de la qualité « habitants de Chevenon »)

Le Maire propose un tarif unique selon les modalités ci-dessous

ELEMENTS DE CALCUL	SALLE TRIKINI	PETITE SALLE
du 1 ^{er} mai au 15 septembre	700 €	250 €
du 16 septembre au 30 avril	800 €	300 €
Location journée lundi à jeudi		
du 1 ^{er} mai au 15 septembre	150 €	100 €
du 16 septembre au 30 avril	200 €	150 €
Caution	1200 €	400 €

Abstention : 01

Contre :

02

Pour : 12

DELEGATION DE COMPETENCE A LA CCLA POUR « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC » (MAISON FRANCE SERVICES).

Dans le cadre du projet « Maison France Services » présenté en conseil communautaire en séance du 28 juillet 2021, la CCLA a délibéré en date du 28 octobre afin de prendre la compétence en matière de « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Le Maire rappelle que le projet est de créer une Maison de Services au Public 'Multisites', labellisée « Maison France Service ». Deux communes accueilleraient la Maison France Service :

le centre social de Magny-Cours, qui porterait le projet et la Mairie de Saint Eloi. Des permanences seraient proposées dans les 4 autres communes membres de la CCLA.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, la CCLA sollicite les communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette modification statutaire.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour

- se prononcer favorablement à cette prise de compétences de la Communauté de communes « Création et gestion de maisons de services au public » ;
- l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

TABLEAU AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Régine BERNARD-FOUCAULT rappelle que les ratios d'avancement de grade ont été arrêtés lors du conseil municipal du 28 juin - au titre de l'année 2021, que les lignes de gestion ont été validées par délibération du 21 octobre 2021. Ces préalables permettent d'examiner les conditions statutaires des agents pour établir – au titre de l'année 2021 – le tableau d'avancement de grade.

4 agents peuvent être inscrits sur ces tableaux :

- 2 en qualité d'adjoint technique pour le grade « **adjoint technique principal 2ème classe** » ;
- 1 en qualité d'adjoint technique 2ème classe pour le grade « **adjoint technique principal 1ere classe** »,
- 1 en qualité d'adjoint administratif 2ère classe pour le grade « **adjoint administratif principal 1ere classe** ».

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour

valider ces tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2021.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

CREATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour mémoire les LDG prescrivent des critères à appliquer pour la détermination du tableau d'avancement annuel : *ancienneté, compétences et aptitudes professionnelles, obtention d'un examen, d'un titre, d'une qualification professionnelle, investissement et motivation, efforts de formation, adéquation grade/fonction/organigramme, cadencement entre 2 avancements/promotions, capacité financière de la collectivité.*

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une étude des demandes individuelles pour

une inscription des avis au tableau « d'avancement de grade 2021 ».

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour délibérer sur la création de poste dans l'ordre du tableau d'avancement (avis favorable) pour le grade d'adjoint technique principal 2^e classe pour M. Frédéric DUCLOIX et pour une applicabilité à compter du 1^{er} janvier 2022.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

DISSOLUTION CCAS

Pour faire suite à la demande de la DGFIP de dissoudre le CCAS,

M. Le Maire propose de poursuivre le fonctionnement de celui-ci avec un budget propre.

Un règlement est en gestation pour définir ses missions.

INFORMATIONS

Informations :

- Réseau eau potable : des contacts ont eu lieu entre le service de l'eau de l'agglomération, le SIAEP Allier-Nivernais et la municipalité.
- Vente du matériel Boulangerie : M. RAINON indique que sa demande n'est plus à l'ordre du jour de ses projets ;
- Dossier PHOTOSOL : la demande de permis sera faite fin 2021. Un programme « projets communaux » sera proposé à la société PHOTOSOL ;
- Dossier adressage : une réunion technique aura lieu en janvier pour amorcer le travail sur le terrain ;
- Rapport du SDIS sur le projet réaménagement de la Mairie : la commission réunie le 28 octobre 2021 a émis un avis FAVORABLE à la déclaration préalable de travaux et autorisation de travaux de la Mairie de Chevenon ;
- Travaux en cours : déménagement de la Mairie de la rue des écoles à la Maison des Associations courant janvier 2022 en vue des travaux de réhabilitation de la Mairie ;
- Fin de stage Madame LANUSSE : il a été mis fin au stage de Mme LANUSSE agent technique ;

- Courrier suivi budgets antérieurs ; M. Le Maire indique **que le cabinet** Elexia à Nevers a été contacté.
- Marché de Noël du 19 décembre : M. CAQUARD des Jardins d'Ore et Liens (ventre de légumes) est organisateur d'un marché de producteurs le dimanche 19 décembre. Un arrêté a validé ce projet, assorti d'un arrêté d'occupation du domaine public et de circulation rue des écoles.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,
Régine BERNARD-FOUCAULT

Le Maire,
Emmanuel LOCTIN